

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JMB/PA

N°2024 - 89

OBJET

Sécurisation de l'entrée nord  
de Saint-Lary-Soulan –  
Installation d'un feu de  
contrôle de vitesse –  
Demande de subvention  
(amendes de police 2024)

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juillet 2024

**PRÉSENTS** : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR.

**ABSENTS/EXCUSÉS** : Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON (procuration à Sophie REY), Alain DEDIEU, Nicolas HERQUE (procuration à Jacques SALAT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Aline NARS** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 11

Votes pour : 13  
Abstention : 0  
Vote contre : 0

Affiché à la porte de la Mairie :  
Le 2 août 2024

Rapporteur : André MIR, Maire.

L'entrée Nord de Saint-Lary-Soulan est une zone particulièrement accidentogène. En effet, la circulation y est dense, notamment en saison touristique, et les conducteurs ont tendance à adopter des comportements dangereux, tels que des excès de vitesse.

Aussi, je vous propose l'installation d'un feu radar qui sécurisera l'entrée de la commune notamment sur les périodes de forte fréquentation.

Ce dispositif doit permettre de :

- Contrôler et réduire la vitesse des conducteurs ce qui contribuera à diminuer le nombre d'accidents graves, souvent causés par une vitesse excessive.
- Fluidifier la circulation en réduisant les embouteillages, fréquents en haute saison.
- Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes : le feu radar garantira la sécurité des piétons et des cyclistes traversant la route en les protégeant des véhicules.

Par ailleurs, cette opération permettrait d'accroître la sensibilisation à la sécurité routière. En effet, la présence du feu radar aura un effet dissuasif sur les comportements dangereux et sensibilisera les conducteurs à l'importance du respect du code de la route en favorisant la protection des piétons et des cyclistes.

Je vous propose donc de mettre en œuvre ce dispositif dans les meilleurs délais.

Accusé de réception en préfecture  
065-216503888-20240731-DEL-2024-89-DE  
Date de télétransmission : 06/08/2024  
Date de réception préfecture : 06/08/2024

Afin de concrétiser ce projet, je vous propose de solliciter auprès du Département des Hautes-Pyrénées la subvention la plus élevée possible au titre de l'attribution 2024 des amendes de police 2024.

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement se décompose ainsi qu'il suit :

- <b>Coût d'objectif :</b>	6 934,00 € HT (8 320,80 € TTC)
- <b>Financement :</b>	
Département (Amendements de police 2024)	4 853,80 € (70,00%)
Autofinancement	2 080,20 € (30,00 %)

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le projet de sécurisation de l'entrée nord de Saint-Lary-Soulan par l'installation d'un feu de contrôle ainsi que le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 6 934,00 € HT et de solliciter du Département des Hautes-Pyrénées la subvention la plus élevée possible au titre des amendements de police 2024,
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de cette affaire communale et de lui donner tout pouvoir pour signer toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Lary-Soulan, le 31 Juillet 2024



Le Maire,

  
André MIR